

4 Économie

Secteur énergétique/Contrôle des équipements électriques

La Consuelec va reprendre ses activités

G.R.M

Libreville/Gabon

LES activités de la Confédération gabonaise pour la sécurité des usagers de l'électricité (Consuelec), temporairement suspendues par le ministère de l'Energie pour certains manquements à ses prérogatives par cette entité, vont reprendre. L'information a été donnée par les autorités du ministère en charge de l'Energie. Sans donner de date, l'administration indique simplement que « cette reprise sera effective après la révision des textes qui organisent les attributs et autres missions de cette structure » dont la mise en place effective remonte à 2012, avec l'élection de son bureau, le 20 décembre de cette année-là. « La Consuelec

va renaître, nous sommes juste en train de toiletter les textes pour préciser ses missions et réparer les manquements observés », ont expliqué Honoré Boussamba et Aristide Ngari, respectivement conseiller du ministre d'Etat à l'Energie chargé de la Stratégie et directeur général de l'énergie.

La Confédération gabonaise pour la sécurité des usagers de l'électricité est chargée, pour le compte du ministère de l'Energie, du contrôle des centrales électriques, lignes, postes et installations électriques auto-producteurs.

Elle est aussi chargée de contrôler le réseau de distribution moyenne et basse tensions du périmètre concédé, des circuits et matériels électriques sur le territoire national en vue de garantir la qualité des



Photo : J.F. Maroia

La Consuelec, dont l'une des missions est de contrôler les équipements électriques, va reprendre ses activités.

installations, d'assainir le marché du matériel électrique et de restructurer la profession d'installateur électricien.

Le 23 juin dernier, par décision ministérielle, la Consuelec a été interdite d'activités, « suite aux nombreuses récriminations des usagers se plaignant des comportements inappropriés de la Confédération ». En réalité, comme a tenu à

le préciser le cabinet ministériel, « il ne s'agit pas d'une suspension définitive mais d'une suspension temporaire des activités de la Consuelec ».

En vue de la relance de ses activités, l'administration compétente multiplie des rencontres avec cette confédération pour définir ensemble, les règles afin de mieux encadrer son intervention sur le terrain qui

se doit d'être en phase avec les raisons ayant conduit à sa création.

En effet, selon la direction générale de l'énergie, plusieurs consommateurs sont victimes de détériorations d'appareils électriques. De plus, 10 à 20 habitations sont détruites par un incendie tous les mois à cause des problèmes électriques.

Plus grave, trois personnes décèdent par mois suite aux électrocutions et 40% du matériel électrique vendu sur le marché national est non conforme. Parallèlement, il a été prouvé que plusieurs installations électriques sont réalisées hors normes par des personnes non qualifiées.

Le gouvernement n'entend donc pas laisser le désordre gagner du terrain. Voilà qui justifie la reprise prochaine des activités de la Consuelec.

Clôture des travaux de la Commission nationale Ohada

Plusieurs observations avant l'adoption des textes

C.O.

Libreville/Gabon

OUVERTS le 18 juillet dernier par le secrétaire général (SG) du ministère de la Justice, Pascal Ndzemba, les travaux de la réunion de la Commission nationale de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) ont pris fin le 21 juillet dernier.

Au cours de cette rencontre, il était question d'examiner trois avant-projets de textes communautaires portant sur les modes alternatifs de règlement des conflits, qui ont été communiqués au gouvernement par le secrétariat permanent de l'Ohada.

Il s'agit de l'avant-projet portant révision de l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage adopté le 11 mars 1999, l'avant-projet portant création de l'Acte uniforme sur la médiation et l'avant-projet portant révision du Règlement d'arbitrage de la Cour commune de justice et d'arbitrage adopté le 11 mars 1999.

Au fil de l'examen de ces avant-projets, qui s'est déroulé pendant trois jours, les commissaires ont re-

levé l'absence d'un exposé de motifs qui aurait dû accompagner chacun des textes transmis par le secrétariat permanent de l'Ohada. Sur les 36 articles examinés, qui sont contenus dans les 48 pages de l'avant-projet de l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage, 11 dispositions ont fait l'objet d'observations. Dans l'ensemble, ces observations, qui sont motivées par un souci de clarté, ont porté sur la forme.

S'agissant de l'avant-projet de l'Acte uniforme relatif à la médiation, comme dans le premier avant-projet, la presque totalité des observations qui ont été faites ont porté sur les questions de forme. Quant au troisième avant-projet, qui est



Photo : Chris OYAME

Le conseiller du Garde des Sceaux et président des travaux (g), François Mangari, remettant le rapport au SG du ministère.

l'Acte uniforme relatif au règlement d'arbitrage, les observations faites dans le cadre de son examen, qui contient 31 articles subdivisés eux-mêmes en plusieurs alinéas, n'ont porté dans leur ensemble que sur des préoccupations de

forme. Telles sont les principales observations de la Commission nationale de l'Ohada sur les avant-projets de textes soumis à son examen.

Clôture des travaux, le SG du ministère, Pascal

Ndzemba, a rappelé qu'il a pris part récemment, les 8 et 9 juin à Conakry, à la 44^{ème} réunion du Conseil des ministres de l'Ohada. A cette occasion, il a pu constater avec fierté que le Gabon jouit d'une bonne image, tant auprès des partenaires au développement, qu'au sein de notre espace communautaire.

« Cette réputation pourrait d'ailleurs nous valoir l'attribution de la présidence de l'Ohada l'année prochaine », a indiqué le SG.

C'est dans cette perspective qu'il a invité les commissaires à lui soumettre toutes les propositions qui sont susceptibles de contribuer à la réussite du mandat de notre pays à la tête de l'organisation.

Brèves

Cameroun/Défi de recapitaliser 5 banques dont la CBC à hauteur de 92,6 milliards de francs

L'assainissement du secteur financier camerounais annoncé par le secrétaire général du ministère des Finances, le lundi 24 juillet 2017, prévoit une capitalisation de la Commercial Bank of Cameroon à hauteur de 92,6 milliards de francs. L'argent qui doit être mobilisé via un emprunt obligataire d'une maturité de 10 ans, permettra au Trésor public de racheter les créances douteuses de la banque qui est redevenue publique en septembre 2016. Au-delà de ce rachat de créances douteuses, le gouvernement devrait injecter sur son budget de l'exercice 2017 en cours, un montant total de 27,5 milliards de francs, afin de recapitaliser la Commercial Bank of Cameroon, mais aussi la Banque camerounaise des PME qui a été récemment créée.

Burkina Faso/30 000 hectares de terres agricoles touchés

Les chenilles légionnaires d'automne ont détruit plus de 30 000 hectares de terres agricoles. Ces dernières étaient consacrées à la culture du maïs, du sorgho et du riz. C'est ce que rapporte Bloomberg. Selon Moussa Ouattara, le directeur de la protection des végétaux et du conditionnement (DPVC) audit ministère, les dégâts pourraient être beaucoup plus graves vu que le gouvernement est toujours à la phase d'évaluation dans les zones touchées. Pour rappel, les chenilles légionnaires d'automne (*Spodoptera frugiperda*) ont été signalées pour la première fois sur le continent africain en 2016, selon le Département américain de l'agriculture (USDA).

Angola/4,7 millions de carats de diamants vendus au premier semestre

De janvier à juin 2017, l'Angola a vendu 4,7 millions de carats de diamants, générant un revenu total de 517 millions de dollars (-1,5% en glissement annuel). L'information, relayée par macauihub, a été annoncée dans un communiqué par le ministre des Finances du pays, Archer Manguerra.

Rassemblées par F.A.

CHANGEMENT	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 01/08/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1727	1USD =	559,356	1 USD	578,834	CAC 40	01/08/2017	5 129,70
		CAD	1,4625	1CAD =	448,518	1 CAD	472,273	DOW JONES	01/08/2017	21 899,17
		JPY	129,7000	1JPY =	5,057	100 JPY	525,918			
		GBP	0,8942	1GBP =	733,569	1 GBP	765,876			
		CHF	1,1359	1CHF =	577,478	100 CHF	60 510,21			
		ZAR	15,3716	1ZAR =	42,673	100 ZAR	4 437,51			
		MAD	11,1318	1MAD =	58,926	1 MAD	61,28			
		CNY	7,8896	1CNY =	83,142	1CNY	85,64			
		KES	122,0700	1KES =	5,374	1KES	5,53			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
01 Août 2017: 52,42